

**STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS
POUR RUES ÉTROITES (SRRRE)**

Les citoyens qui ne possèdent pas de vignette SRRR régulière et qui résident dans les secteurs mentionnés ci-dessous peuvent obtenir gratuitement la vignette *Rues étroites*. Cette mesure particulière vise à faciliter le déneigement des rues étroites et le passage des véhicules d'urgence, tout en conservant le maximum de places de stationnement disponibles.

Pour obtenir une vignette de stationnement vous devez :

1. Vous présenter à l'un des deux comptoirs d'Accès Ville-Marie ouvert de 8h30 à 16h30 :

- 888, boul. de Maisonneuve Est, 5^e étage
Place Dupuis
- 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Hôtel de ville

2. Demeurer dans l'un des secteurs suivants :

1400 à 1549, rue Beaudry
1838 à 2399, rue Cartier
2001 à 2410, rue Dorion
1500 à 1998, rue Lartigue
1150 à 1350, boul. de Maisonneuve Est
1200 à 1499, rue Martineau
1800 à 1999, rue Ontario Est
1100 à 1399, rue Panet
2201 à 2898, rue Panet
1100 à 1399, boul. René-Lévesque Est
1100 à 1399, rue Sainte-Catherine Est
1201 à 1399, rue Sainte-Rose (côté impair seulement)
1800 à 1998, rue Sherbrooke est (côté Sud, pair)
1100 à 1849, rue Visitation
2100 à 2699, rue Wolfe

3. Présenter les pièces justificatives suivantes :

- **Une preuve de la catégorie « possession d'un véhicule » portant le nom du requérant :**
 - certificat d'immatriculation; ou
 - certificat d'immatriculation et contrat de location; ou
 - certificat d'immatriculation et attestation du propriétaire à l'effet que le requérant est le conducteur principal inscrit sur le certificat d'assurance du véhicule; et

- **Deux preuves récentes de la catégorie « résidence dans le secteur concerné » portant le nom et l'adresse du requérant, parmi les suivantes :**
 - certificat d'assurance automobile identifiant le requérant comme conducteur principal;
 - extrait du contrat d'assurance automobile identifiant le requérant comme conducteur principal;
 - compte d'une compagnie de services publics (électricité, téléphone, gaz naturel ou câblodistribution) daté d'au plus trois mois;
 - compte d'un établissement d'enseignement daté d'au plus trois mois;
 - relevé d'assurance-emploi daté d'au plus trois mois;
 - relevé d'une institution financière ou de crédit daté d'au plus trois mois;
 - déclaration de revenus provinciale ou fédérale daté d'au plus trois mois;
 - changement d'adresse de Postes Canada daté d'au plus trois mois.

Coût

Gratuit

Liste des espaces de stationnement réservés aux détenteurs des vignettes Rues étroites :

- **CHUM hôpital Notre-Dame**
Rue Plessis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, 10 places intérieures entre 19 h et 8 h, sauf dans la section jaune A+ au 1er niveau
- **Comité social Centre-Sud**
À l'angle des rues Robin et Beaudry, 20 places, entre 21 h et 7 h 30
- **Touchette Automobile**
Accès par la rue Goulet, au nord d'Ontario, 10 places, entre 19 h et 7 h